

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt et un le vingt cinq mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de *Monsieur FORT Gildas - Maire*.

Date de Convocation : 18/03/2021

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Votants : 15

Présents :

Messieurs :

DOUTRELEAU Vincent – FORT Gildas - MAUGER Bastien – PATTYN Stéphane - PETEL Bertrand – ROBERT Bruno – THIFAGNE Guillaume – VAN LOYEN Fabien

Mesdames :

AUGNET Corinne – CHIBOURG Florence - HACZYK Jessica – LEGOUX Valérie – OVIDE Nadège

Pouvoirs :

M. MAUGER Marcel à M. MAUGER Bastien

M. BUISSON Pascal à M. ROBERT Bruno

Secrétaire de séance :

M. MAUGER Bastien

TAUX D'IMPOSITION 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 13 Pour et 2 Contre, d'augmenter les taxes pour l'année 2021, dont une majorité pour un taux de 1.5 % :

Soit :

| | |
|-------------------------|----------------------------------------------|
| Taxe Foncier Bâti : | 38.28 % (dont 20.54 % de Taux Départemental) |
| Taxe Foncier Non Bâti : | 49.19 % |

SUBVENTIONS 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes d'un montant global de 3 545 € pour l'année 2021 :

| | |
|------------------------------|---------|
| Anciens Combattants | 200 € |
| Coopérative scolaire | 300 € |
| Union Sportive Survillaise | 2 000 € |
| Prévention Routière | 100 € |
| Amicale des Donneurs de Sang | 60 € |
| CFA Val de Reuil | 210 € |
| Les Restos du Coeur | 80 € |
| Secours Catholique | 80 € |
| Secours Populaire | 80 € |
| Les Charitons | 100 € |
| Souvenir Français | 25 € |
| Arthur Ice Cross | 100 € |

PARTICIPATION DES HORS COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE 2020/2021

Conformément aux termes de la Délibération n°269-09-1990.

Considérant les frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal fixe le coût de Fonctionnement pour l'année scolaire 2020/2021 à 1 000.81 € (soit + 2%) par enfant scolarisé à Surville mais non domicilié sur la Commune.

PARTICIPATION DES HORS COMMUNES AUX FRAIS DE CANTINE 2019-2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le déficit de la Cantine.

Considérant le nombre d'enfants hors Commune, le Conseil Municipal décide de facturer ce déficit au prorata du nombre d'enfants et de repas par Commune. (Déficit : 20 206.45 € - Nombre de repas total : 6 108 Nombre de repas hors Commune : 778 (La Haye le Comte et Le Mesnil Jourdain))

COMPTE ADMINISTRATIF 2020Fonctionnement

| | | | |
|---------------------|--------------|-----------|--------------|
| Prévu en Dépenses : | 526 180.31 € | réalisé : | 404 961.67 € |
|---------------------|--------------|-----------|--------------|

| | | | |
|---------------------|--------------|-----------|--------------|
| Prévu en Recettes : | 526 180.31 € | réalisé : | 423 609.13 € |
|---------------------|--------------|-----------|--------------|

Excédent : 166 349.24 € avec report 2019

Investissement

| | | | |
|---------------------|--------------|-----------|-------------|
| Prévu en Dépenses : | 115 404.23 € | réalisé : | 55 024.32 € |
|---------------------|--------------|-----------|-------------|

| | | | |
|---------------------|--|--|-------------|
| Restes à réaliser : | | | 54 335.00 € |
|---------------------|--|--|-------------|

| | | | |
|---------------------|--------------|-----------|-------------|
| Prévu en Recettes : | 115 404.23 € | réalisé : | 30 562.06 € |
|---------------------|--------------|-----------|-------------|

Déficit : 67 604.41 € avec report 2019

EXCEDENT DE RESULTAT : 98 744.83 €

Monsieur le Maire se retire, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VAN LOYEN Fabien, adopte à l'unanimité des présents le Compte Administratif 2020 de la Commune.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTIONS DRESSES PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 janvier 2020 au 31 Décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections Budgétaires et Budget annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, *n'appellent ni observation ni réserve de sa part.*

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'affecter le résultat suivant sur le Budget 2021.

| MAIRIE DE SURVILLE - Commune de Surville | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| 26/03/2021 | Délibération d'Affectation du Résultat |
| 1 / 1 | |
| Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître : | |
| Reports | |
| Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : | 11 192,85 € |
| Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : | 147 701,78 € |
| Soldes d'exécution | |
| Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : | 24 462,26 € |
| Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : | 18 647,46 € |
| Restes à réaliser | |
| Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : | |
| En dépenses pour un montant de : | 54 335,00 € |
| En recettes pour un montant de : | 0,00 € |
| Besoin net de la section d'investissement | |
| Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : | 67 604,41 € |
| Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section | |
| Compte 1068 | |
| Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : | 67 604,41 € |
| Ligne 002 | |
| Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : | 98 744,83 € |

DEVIS DUTHE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte le devis de la société DUTHE pour un montant de 619.20 € TTC pour la pose de module d'Ouverture à l'Ecole

DEVIS JMD METALLERIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte le devis de la société JMD METALLERIE pour un montant de 3 184.80 € TTC pour la fourniture et la pose de rampants d'accès. La société retenue précédemment ne pouvant exécuter les travaux.

DEVIS PROJET NUMERIQUE ECOLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte les devis des sociétés :

- ABC Informatique pour un montant de 5 036.28 € TTC
- RISP pour un montant de 9 445.20 € TTC
- OPEN DIGITAL EDUCATION pour un montant de 576.00 € TTC
- ABC INFORMATIQUE pour un montant de 155.52 € TTC

Pour la fourniture d'équipements nécessaires au projet numérique dans l'école.

DEVIS ELECTRIFICATION DES CLOCHES

Le Conseil Municipal, à 1 Abstention, 1 Contre et 13 Pour, accepte le devis de la Société CORNILLE – HAVARD pour un montant TTC de 10 713.66 € pour l'électrification des deux cloches en volée et en tintement avec la mise aux normes électriques ainsi que le remplacement des brides qui servent à suspendre les cloches à leurs jougs.

Un appel aux dons sera lancé pour leur financement, complété par un fonds de concours de la C.A.S.E (50 %) et un remboursement de la T.V.A.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Vu les circulaires de Monsieur le Préfet de l'Eure relatives à la confection du Budget 2021

Vu le Budget Primitif présenté par Monsieur le Maire,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

A 13 Pour et 2 Contre

D'arrêter le Budget Primitif 2021 de la Commune de Surville qui s'équilibre

en Fonctionnement :

Dépenses : 485 090.12 €

Recettes : 485 090.12 €

en Investissement :

Dépenses : 134 373.07 €

Recettes : 134 373.07 €

DEMANDE FONDS DE CONCOURS ET SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de demander un fonds de concours à la CASE pour les travaux suivants :

- DUTHE : Pose de modules d'ouverture : 516 € H.T
- JMD METALLERIE : - fourniture et pose de rampants - 2 214 € H.T
- CORNILLE – HAVARD : Electrification des cloches – 8 928.05 € H.T

Ainsi qu'une demande de subvention auprès du Département pour l'Electrification des cloches (montant ci-dessus)

DECLASSEMENT DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire expose que la Commune est propriétaire d'un terrain sis à la Vacherie cadastré B 174 pour une superficie de 1 020 m².

Ce bien est affecté à l'usage direct du public qui constitue les critères de la domanialité publique par affectation.

Afin de céder ce bien, il s'avère nécessaire, selon les dispositions de l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), de constater dans un premier temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public, et dans un second temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé de la Commune.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prononcer la désaffectation de cette propriété et de décider de son déclassement du domaine public de la Commune.

DECISION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L.2141-1

PRONONCE la désaffectation de la propriété cadastrée B 174 sise La Vacherie

DECIDE du déclassement de cette propriété du domaine public de la Commune et son intégration dans le domaine privé communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

RAPPORT EAU ET ASSAINISSEMENT CASE 2019

Monsieur le Maire présente le Rapport d'Activité 2019 de la C.A.S.E sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Le Conseil Municipal, à 1 Abstention et 7 Contre, émet un avis défavorable.

QUESTIONS DIVERSES:

- Mme HACZYK Jessica : a pu récupérer un lave-vaisselle. Après réparation il pourra être mis en place à la cantine.

- M. VAN LOYEN Fabien : regrette de ne pouvoir assister plus souvent aux réunions. En tant que membre de la Commission Bibliothèque remercie les élus pour l'augmentation du Budget.

- M. DOUTRELEAU Vincent : Un travail doit être effectué pour la sécurité du carrefour de la Vacherie.

- Mme OVIDE Nadège : apprécie qu'une ligne « aide sociale » ait été ajoutée au Budget mais ne comprend pas qu'il n'y ait pas de ligne recettes dans le Budget, afférente au règlement des travaux d'électrification des cloches.

- M. THIFAGNE Guillaume : demande si le Manoir est desservi par une bouche à incendie. Et s'il existe un plan avec indication des emplacements des bouches.

- Mme AUGNET Corinne : Un tas de fils est resté à terre, en direction du lotissement de la résidence du Soleil Levant. Probablement dû à la mise en place de la fibre. Qu'en est-il de l'inscription prévue sur la pierre de la Mare ? Une demande va être faite auprès d'une société.

- Mme CHIBOURG Florence : a fait une formation sur le Budget Communal et les valeurs locatives. Souhaite être informée des différentes subventions possibles. Et demande à ce que soit inscrit pour la prochaine réunion le système de calcul utilisé pour connaître le coût de fonctionnement d'un enfant à l'école.

- M. PETEL Bertrand : Un conseil d'école a eu lieu. Il est prévu 95 enfants à la prochaine rentrée. A voir le nombre d'enfants sortants.

- M. ROBERT Bruno : Suite aux travaux effectués à la mare par la C.A.S.E, celle-ci ne garde plus l'eau et a donc été enlevé en tant que réserve incendie. A voir avec la C.A.S.E pour trouver une solution.

- M. FORT Gildas : se rend compte que tous les conseillers ne vont pas aux réunions de commissions et qu'il y a un manque de travail. Madame MANSUY se plaint que de nombreux artisans ou des agriculteurs vont vider leurs détritiques n'importe comment dans sa carrière et souvent sans autorisation. Un rendez-vous va être demandé avec le Percepteur pour les impayés de cantine/garderie. Un nouveau permis a été déposé pour le méthaniseur. Il va falloir travailler sur le souci de transport et de sécurité.

Séance levée à 22h10.